

Besançon, le

15 SEP. 2025

Direction Prospective et Démarches partenariales
Hélène Mairet
Tél : 03 81 61 63 68
helene.mairet@bourgognefranchecomte.fr
2025/94C/GL/HM

MONSIEUR DAVID MARTI
PRESIDENT
COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU
CHATEAU DE LA VERRIERE
BP 90069
71206 LE CREUSOT CEDEX

Objet : Consultation pour la modification n°2 du PLUi valant
SCoT de la CUCM

Monsieur le Président,

En date du 28 juillet, vous sollicitez la Région pour avis sur la modification de droit commun n°2 du PLUi valant SCoT de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et nous vous en remercions.

La Région ne produit des avis que sur les procédures d'élaboration et de révision générale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des PLUi non couverts par un SCoT. Lorsque le PLUi de la CUCM fera l'objet d'une révision générale, il sera nécessaire d'associer la Région à la démarche, afin qu'il soit en cohérence avec le SRADDET approuvé par le préfet de région fin 2024. La personne sur laquelle vous pouvez vous appuyer pour tout renseignement est : Hélène MAIRET – 03 81 61 63 68 (chargée de mission au service Prospective - Direction Prospective et démarches partenariales).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de Région,
Pour le président et par délégation,
Le directeur de la Prospective &
démarches partenariales,


Gilles LEMAIRE